

Mairie de Goudet

Compte-rendu Conseil municipal du 9 avril 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 avril 2021 à 20 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Didier BOURDELIN, maire. Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

M. Didier BOURDELIN, Mme Dominique DUNAND GRGIC, M. Florian HEBRARD, M. Christian BEAUTHEAC, Mme Fanny LARIVIERE, M. Philippe MASSEBEUF, M. Sébastien BONNET

Sont absents : Néant

Sont excusés : Néant

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. Sébastien BONNET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I – Approbation du compte de gestion 2020

II – Vote du compte administratif 2020

III – Affectation du résultat 2020

IV – Taux des taxes directes locales pour 2021

V – Subvention aux associations pour 2021

VI – Dotation aux provisions pour risques

VII – Budget primitif 2021

VIII – Convention avec la SPA

IX – Mise en place des jardins familiaux

X – Convention de mise à disposition avec l'association À tout choeur

XI – Questions diverses

I – Approbation du compte de gestion 2020

Après que le compte de gestion 2020 a été dressé et certifié conforme par le receveur municipal, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.**

II – Vote du compte administratif 2020

Mme Fanny LARIVIERE présente le compte administratif 2020 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 118665,71 €

Recettes de fonctionnement : 125819,28 €

Excédent de fonctionnement : 7153,57 €

Résultat de clôture 2020 : 107983,12 €

Dépenses d'investissement : 179430,05 €

Recettes d'investissement : 208041,00 €

Excédent d'investissement : 28610,95 €

Résultat de clôture : 62224,63 €

Monsieur le maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après délibération, le compte administratif 2020 présenté est voté et approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

III – Affectation du résultat 2020

Mme Fanny LARIVIERE propose l'affectation du résultat 2020 comme suit :

– Excédent de fonctionnement : 107983,12 € en report à la section de fonctionnement 2021.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

IV – Taux des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le maire propose que les taux communaux des taxes foncières (foncier bâti et non-bâti) soient maintenus pour l'année 2021.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

V – Subvention aux associations pour 2021

Monsieur le maire propose que les subventions octroyées à deux associations soient reconduites :

- 200 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Landos dont dépend la commune.
- 200 € pour l'association des anciens combattants.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

VI – Dotation aux provisions pour risques

Un local avait été attribué à une infirmière libérale par la commune. Il s'avère que le loyer dû par cette personne n'a jamais été versé à la commune. Il convient donc de budgéter une provision pour loyer non-perçu pour un montant de 675 €.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

VII – Budget primitif 2021

Mme Fanny LARIVIERE propose un budget équilibré pour l'année civile 2021 en fonction de l'affectation du résultat 2020 (année civile).

- **Budget de fonctionnement 2021 :**
 - Total dépenses : 226750,12 €
 - Total recettes : 226750,12 €

- **Budget d'investissement 2021 :**

Total dépenses : 484161,07 € (dont 256446 € de remboursement de prêt à court terme réalisé en 2019 pour financer la remise en état après les crues de 2017)

Total recettes : 484161,07 €

Le remboursement de cet emprunt à court terme grève fortement notre trésorerie d'autant plus que certaines factures antérieures n'avaient pas été réglées.

Après un entretien avec le percepteur, il apparaît judicieux de transformer une partie de la dette à court terme en dette à long terme puisqu'il s'agit pour l'essentiel de travaux de voirie amortissables habituellement sur un délai de 15 ans.

Ainsi, Monsieur le maire propose de réaliser un emprunt de 60000 €, ce qui revient à transférer une partie de la dette à court terme en dette à long terme.

Après délibération, ces propositions sont votées et approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

VIII – Convention avec la SPA

Plusieurs habitants de la commune ont répondu favorablement à la lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres en février dernier et souhaitent se porter volontaires pour participer à un programme de stérilisation des chats sans maître de la commune.

Le Conseil municipal propose donc de signer une convention avec la SPA de la Haute-Loire afin d'engager cette campagne de stérilisation dans les meilleures conditions.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Une réunion d'information avec les habitants bénévoles aura lieu dans les semaines à venir.

IX – Mise en place des jardins familiaux

Le projet de jardins familiaux avance bien. M. Christian BEAUTHEAC a recensé les personnes intéressées et prévu un plan d'occupation.

Pour permettre la mise en culture de ces parcelles différents travaux ont été nécessaires :

– Achat de terre végétale auprès de M. Guillaume CASTANET (agriculteur à Chassilhac, commune de Solognac-sur-Loire

– Transport et étalement de cette terre par l'entreprise David LEYDIER de Saint-Martin-de-Fugères

– Labourage et nivellement du terrain par le GAEC du Pipet de Goudet

Le Conseil municipal charge Monsieur le maire de régler les dépenses afférentes à ces opérations.

Il est proposé un modèle de convention et de règlement de ces jardins.

Il est également proposé que les tarifs pour une année civile soient de 25 € les 50 m² et de 50 € les 100 m² et que le mode d'attribution des parcelles se fasse par ordre d'arrivée des demandes.

Après délibération, toutes ces propositions sont votées et approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

X – Convention de mise à disposition avec l'association À tout cœur

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de résilier la convention en date du 21 février 2020 de mise à disposition à titre gratuit d'un local situé sur l'aire de loisir (ancien camping municipal)

au profit de l'association À tout cœur en application de l'article 6 de la dite convention pour le motif d'intérêt général. En effet, ce bâtiment doit pouvoir servir à tout habitant et à toute association de la commune à organiser des manifestations publiques ou privées.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal. Mme Fanny Larivière et M. Philippe Masseur n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil municipal charge Monsieur le maire d'envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception pour notifier cette résiliation à l'association À tout cœur.

XI – Questions diverses

Lors d'une délibération du 12 juin 2020, il avait été décidé qu'il n'y aurait plus aucune vente de concessions dans l'ancien cimetière. Les achats antérieurs à cette délibération restent évidemment valables.

Afin de permettre aux derniers attributaires de disposer de leur concession, Monsieur le maire propose au préalable de déplacer les restes mortuaires des anciennes concessions dans l'ossuaire municipal du nouveau cimetière.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

M. Christian BEAUTHEAC a établi avec la Communauté de communes le planning de mise à disposition des équipes vertes sur la commune de Goudet.

Le Conseil municipal accepte la prise en charge des repas des équipes à hauteur de 14 € par personne.

Il est constaté que le lieu dédié aux dépôts de déchets verts et de gravats (derrière la station d'épuration) est arrivé à saturation.

De plus, des déchets inappropriés ont été déposés par des personnes inciviles.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fermer ce lieu de dépôts.

Lors du Conseil municipal du 6 février 2021, il avait été proposé d'établir une réglementation et d'interdire l'utilisation des GR aux véhicules motorisés.

Monsieur le maire propose l'achat et la pose de deux panneaux d'interdiction des véhicules motorisés entre la maison de M. ROMEZIN et la route de Saint-Martin-de-Fugères.

Sur les autres chemins, en accord avec des motards de la commune, Monsieur le maire propose de confectionner des panneaux incitant au respect des randonneurs.

Après délibération, ces propositions sont votées et approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vu pour être affiché le 20 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Goudet, le 20 avril 2021.

Le maire

Didier BOURDELLIN

